

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 septembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 9

**Convention de financement « fonds de modernisation des établissements d'accueil de
jeunes enfants » entre Quimper Bretagne Occidentale et la Caisse d'Allocations
Familiales du Finistère**

**Signature de la convention « fonds de modernisation des établissements d'accueil
de jeunes enfants » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) concernant le versement
d'une aide financière d'un montant de 36 747 € pour les travaux de pose d'alarmes
PPMS (*Plan Particulier de mise en Sécurité*) dans 5 établissements situés sur la commune
de Quimper.**

La CAF soutient financièrement les gestionnaires d'établissements d'accueil de jeunes enfants afin de pérenniser l'offre d'accueil existante et d'éviter autant que possible les fermetures d'établissements sur les territoires où les besoins restent avérés. Quimper Bretagne Occidentale a engagé des travaux en 2020 pour l'installation d'alarmes PPMS dans 3 haltes-garderies et 2 multi-accueils de Quimper pour un montant de 45 933,85€. La signature des conventions avec la Caf du Finistère permet une aide financière de 36 747€.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention de financement « fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants » entre Quimper Bretagne Occidentale et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021
(accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*